



BPJEPS

Spécialité éducateur sportif mention Activités Équestres Options A ou B

Option A « Initiation poney, cheval »
Option B « Approfondissement Technique »

NIVEAU 4

CODE RNCP 28573– CODE DIPLOME 44633508
Certificateur : MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Date échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

OBJECTIFS

Obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention activités équestres.

À l'issue de la formation, vous serez capable de/d' :

- ✓ Enseigner, accueillir et encadrer des publics de tous âges,
- ✓ Mettre en œuvre le projet d'animation de la structure,
- ✓ Gérer et animer une structure équestre,
- ✓ Valoriser et gérer une cavalerie.

PRÉ-REQUIS

- ✓ Niveau d'entrée : Galop 7, avoir une licence FFE compétition à jour,
- ✓ Être titulaire du PSC 1,
- ✓ Satisfaire aux tests d'exigences préalables (TEP) ou à la CEP3 et tests d'entrée en formation,
- ✓ Être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat, (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau), jusque 35 ans en cas de poursuite de son parcours de formation avec la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage.

ENTREPRISES D'ACCUEIL

Structures hippiques telles que centres équestres, école d'équitation.

RYTHME D'ALTERNANCE

2 jours par semaine de formation

3 jours par semaine en entreprise
(hors vacances scolaires), (calendrier transmis au candidat et futur employeur).

Septembre
2024

début de formation

600

heures de formation

3

lieux de formation

Août
2025

fin de formation

Durée : 1 an

(modulable en fonction du positionnement)



CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ UC1 : Encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures,
- ✓ UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- ✓ UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres,
- ✓ UC4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option A « Initiation poney, cheval », B « Approfondissement Technique »

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- ✓ Cours théoriques, Mise en situation pratique,
- ✓ Interventions de professionnels, visites d'entreprises
- ✓ Travaux individuels et en groupe.
- ✓ Participation à des évènements professionnels.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ **Durant la formation** : Évaluation des acquis en centre de formation (Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...) et en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage, visites).
- ✓ **Certification finale** : La formation est sanctionnée par l'acquisition des 4 UC (Unités Capitalisables). L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. Validation partielle possible, une UC est valable durant 5 années.
UC 1 et 2 (projet) : réalisation d'un support et présentation orale,
UC 3 : séance d'encadrement et réalisation d'un dossier pédagogique
UC4 : séance d'enseignement et d'une démonstration technique commentée
Équivalences avec l'Animateur d'Équitation.

APRÈS LA FORMATION

- ✓ **Métiers visés** :
Moniteur/Enseignant d'équitation
- ✓ **Poursuite d'études** :
Autres BPJEPS, niveau 4,
DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport), niveau 5,
DESJEPS (Diplôme D'État Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) : Niveau 6

HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA
formation.ara@cre.ffe.com / 06 29 96 06 06
Plus d'informations sur

- ✓ www.centredeformation-creara.com
- ✓ www.monparcourshandicap.gouv.fr
- ✓ <https://www.agefiph.fr/>

1^{ère} promotion en 2023-2024,

Indicateurs disponibles sur notre site rubrique «qui sommes nous »
(Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction)

LA REMUNERATION DES APPRENTIS



Rémunération 1 ^{re} année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 477,07 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 759,78 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 936,47€	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €
Rémunération 2 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 689,10 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 901,13 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1077,82€	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €
Rémunération 3 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 971,81 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1183,84 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1378,20 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €

SMIC brut au 01/01/2024

1 766,92 € /mois sur 35 heures
Soit 11,65€ / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

**Succession de contrats chez le même employeur
ou chez un nouvel employeur**

**La rémunération sera...
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu**



AUTRES AVANTAGES

Frais annexes (sous conditions)

- Hébergement (6 €/nuitée)
- Restauration (3 €/repas)
- Acquisition d'un 1^{er} équipement (jusqu'à 500 €)

Une carte d'étudiant des métiers
pour bénéficier de réductions réservées aux étudiants

Permis de conduire (500 €)

Pour tout(e) apprenti(e) majeur(e)
inscrit(e) à une auto-école

Le Pass' Région jusqu'à 25 ans
(validation auprès du CFA)

DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

<https://www.centredeformation-creara.com/devenir-apprenti>

TARIFS

Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti,

Autres : Formation également éligible au CPF, sous contrat de professionnalisation (voir rubrique Formation Continue)

Encore plus d'aides à découvrir sur www.1jeune1solution.gouv.fr



LIEUX DE FORMATION (habilitation de chaque équipe pédagogique)

DEPT	UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	ADRESSE	SITE	TEL ET MAIL
26	BPJEPS option B ECOLE DES ECUYERS	25 Chemin des carrières 26230 Chamaret	www.ecole-des-ecuyers.com	07 69 52 55 95 info@ecole-des-ecuyers.com
42	BPJEPS option B LAP SAINT ANDRE et CENTRE EQUESTRE DE LA ROCHE	1 rue du petit Lavoir 42450 Sury Le Comtal Lieu dit "La Roche" 42680 St Marcellin En Forez	https://www.lycee-saintandre.fr/ https://www.centre-equestre-laroche.com/	04 77 30 83 12 - Touche n°3 virginie.zantedeschi@cneap.fr infocequestredelaroche@orange.fr
69	BPJEPS option A INSTITUT SANDAR-LA SALLE et CLUB HIPPIQUE DE POLLIONNAY	392, chemin de la Sablière 69760 Limonest Route de la Cozonière 69290 Pollionnay	https://www.sandar.org/ https://www.clubhippiquedepollionnay.com/	04 78 35 11 30 catherine.lutz@cneap.fr 06 14 67 20 53 chpollionnay@orange.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet.
- ✓ Réussir les TEP (Tests d'Exigences Préalables ou d'une équivalence : AE, CEP3, ATE...)
- ✓ Passer un entretien individuel avec la responsable de formation.
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon positionnement,
- ✓ Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage (attestation d'engagement employeur ou contrat d'apprentissage)

TARIFS

Formation financée par l'OPCO de l'employeur (NPEC sur 12 mois 8560 euros), gratuité de la formation pour l'apprenti,
Autres statuts et financements, contactez-nous.

LES PLUS

Centre équestres supports labélisés,
Nombreux partenaires professionnels,
Un secteur professionnel qui recrute;



CONTACT CFA REGIONAL

CFA Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier CS 21001

69304 Lyon cedex 07

Tel : **06.29.96.06.06**

cfa.ara@cre.ffe.com

Numéro UAI : 0 0114 60 G Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.